



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### procédures

Question écrite n° 59466

#### Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions d'un conseiller à la Cour de cassation, formulées dans son rapport intitulé « Le juge du 21e siècle », et lui demande la suite qu'entend réserver le Gouvernement, dans le cadre de la rationalisation de l'intervention du magistrat, à la proposition visant à permettre, sauf disposition spécifique contraire, de désigner un magistrat honoraire pour toute participation à une commission administrative et retirer les magistrats de l'ordre judiciaire des commissions et instances au nombre desquelles figure le bureau du collège électoral pour l'élection des sénateurs de Mayotte (art. R. 287 du code électoral ; 17) commission d'inscription sur la liste pour les élections aux conseils de prud'hommes (art. L. 1441-13 et D. 1441-40 du code du travail).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59466

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5774

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)